

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC175

présenté par  
Mme Rilhac

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et sportives »,

les mots :

« , sportives et artistiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'article afin de le préciser.

En effet certaines activités comme la danse par exemple sont considérées comme des pratiques artistiques et sportives.